



CESER – Assemblée plénière du 17/10/2017

« *Comment faire pour que les projets fondateurs soient la réussite de demain* »

Déclaration du groupe CGT

Les évolutions techniques, technologiques, sociétales, politiques, qui touchent tous les domaines abordés dans le rapport (énergie, recherche, industrie, commerce, santé, transport, culture,..etc.) se doivent de répondre aux besoins et aspirations actuels et futurs de l'ensemble de la population.

La "révolution numérique" transverse à l'ensemble de ces domaines ne constitue pas une fin en soi. Elle doit permettre une réelle appropriation citoyenne de ses enjeux et de ses bénéfices, et ne pas laisser de côté, ni la partie fragilisée de la population, ni les salariés qui ne se retrouveraient plus "employables" du fait de cette révolution.

L'importance du volet "formation" apparaît dans chaque chapitre du rapport. Elle doit s'accompagner d'une réelle qualification – reconnue et valorisée - du salarié et ne pas être une "simple adaptation à l'outil de production".

Le scénario 3 – "Une région Hauts-de-France remarquable à l'horizon 2040" - retenu dans les préconisations du rapport-avis s'inscrit pleinement dans la continuité des trois priorités – affichées - de la "stratégie Europe 2020" de l'Union Européenne : "*Croissance durable, intelligente et inclusive*" citées dans le rapport.

Cela ne peut s'envisager que dans une perspective de développement humain durable et non-pas servir des intérêts uniquement mercantiles et spéculatifs court-termistes.

Des nombreuses auditions, visites et échanges fructueux réalisés par le GT, se dégage l'idée que pour atteindre les objectifs du scénario, cela nécessitera "plus de travail collaboratif", "de rapprocher les structures"; de "mettre l'intelligence au service du développement régional"; "de mettre en place de grands principes de régulation"; que "les pouvoirs publics adoptent une attitude proactive et accompagnent le développement territorial".

La CGT partage ces grands principes. Encore faudrait-il qu'ils se traduisent dans les faits !

Ce n'est pas à coup d'ordonnances, ni en vendant à la découpe les fleurons industriels et services publics "à la française", que l'on atteindra les objectifs liés à ces grands principes.

La loi NOTRe se traduit par une tutelle de l'état renforcée, concomitante à un désengagement de celui-ci quant aux moyens pour la mettre en œuvre. Elle octroie de nouveaux pouvoirs à la Région, donc de nouvelles responsabilités.

La préconisation "d'associer plus étroitement à la gouvernance les acteurs de la mise en œuvre du changement (les territoires, les partenaires sociaux, patronaux, les associations, et plus généralement les citoyens)" ne doit pas être une simple déclaration d'intention et doit se traduire dans les faits.

Nous en sommes loin. Du moins pour une partie des acteurs cités, qui se reconnaîtront.

Le groupe CGT votera l'avis.